

Procès verbal du conseil d'école du Mardi 6 Juin 2023

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table :

Présents :

Représentant mairie :

M.le Maire

Madame Vezian , adjointe déléguée à la cuisine centrale

M. Largeron, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts

DDEN :

Madame Célaire

Enseignants :

Mesdames Olivier Christine, Balmain Chantal, Cauvin Pascale et Monsieur Suc Jean François .

Parents d'élèves élus :

Mesdames Tirano Sandra, Mas Amandine, Loeillet Sonia, Savry Barnier Aurélie.

Excusés :

Mme Gill, adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse

M. Bricourt, responsable service jeunesse

La séance s'ouvre à 18 heures

A) Préparation de la rentrée 2023/2024

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'école maternelle accueillera 5 classes avec une ATSEM par classe.

Lors du conseil d'école du 7 Février 2023, les membres du conseil d'école ont été informés qu'en cas d'absence d'ATSEM, aucun remplacement ne serait fait. Aussi, en cas d'absence d'ATSEM chez les petits, une ATSEM des plus grands est mobilisée pour son remplacement auprès des plus petits. Ce remplacement se fait par créneau horaire. Ce sont les 3 ATSEMs (classe de MS , classe de MS/GS, classe de GS) qui tournent pour assurer le remplacement.

De plus l'ATSEM rattachée à la classe 7 continue d'être détachée de l'école tous les jeudis après-midi pour encadrer une activité « seniors » à la Maison Pour Tous .

Dans ces conditions, l'équipe enseignante s'interroge pour la rentrée prochaine sur la poursuite d'activités en lien avec des événements festifs comme la fête des pères, des mères, le spectacle de fin d'année qui mobilisent fortement l'ATSEM de la classe. Ces activités ne relèvent pas d'une obligation éducative institutionnelle. L'école est un service public qui a pour objectif d'instruire, d'éduquer en répondant aux directives nationales (programme scolaire). L'école n'a pas vocation à répondre aux sollicitations des familles qui sont en dehors du cadre réglementaire.

Une matinée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 17 Juin de 10h à 12h à destination des nouveaux parents de PS avec le soutien de l'Amicale laïque, organisatrice de l'événement et des parents d'élèves élus. Les parents pourront à cette occasion visiter les locaux de l'école et s'entretenir avec les enseignants de PS. Les enfants de la crèche qui rentreront en PS à la rentrée prochaine seront accueillis dans les classes de PS le jeudi 29 juin matin. Cette rencontre PS / enfants de la crèche est l'occasion d'échanges entre les enfants et permet de faire découvrir, aux futurs élèves de PS, la classe en fonctionnement.

1) Effectifs

Actuellement 125 élèves (38 PS, 42 MS et 45 GS) fréquentent l'école.

Concernant les prévisions , nous sommes actuellement à 36 nouveaux inscrits (34 nés en 2020, 1 né en 2019 et 1 né en 2018) et les inscriptions se poursuivent.

Pour la rentrée prochaine les effectifs sont les suivants :

Nés en 2020, 34 inscrits actuellement (46 enfants attendus)

Nés en 2019, 39 enfants (38 présents et 1 nouveau)

Nés en 2018, 42 enfants (42 présents et 1 nouveau et 1 départ)

Soit un total de 115 élèves actuellement (moyenne de 23 élèves par classe)

2) Organisation de la rentrée scolaire pour les PS

Le dispositif de rentrée échelonnée sur 2 jours (Lundi 4 et Mardi 5 septembre 2023) a été validé par M. l'IEN et la Mairie de Camaret va mettre à disposition de l'école une personne supplémentaire au portail pour ces 2 jours (consignes Vigipirate)

Ce nouveau dispositif va permettre de disposer de plus de temps pour accueillir sereinement les nouveaux enfants et leurs parents.

En parallèle, sur le site de la Mairie une visite virtuelle des différents espaces de l'école a été mis en ligne pour permettre aux parents de découvrir l'école.

Un mail va être envoyé aux nouvelles familles précisant :

- les modalités pour la rentrée scolaire des PS : rentrée échelonnée sur 2 jours (Lundi 4 et Mardi 5 Septembre avec affichage des noms des enfants le vendredi 7 juillet au soir)
- une liste de fournitures pour la vie de classe pour les PS
- le règlement intérieur

B) Bilan du 3^{ème} trimestre

1) Festivités de fin d'année et Sorties scolaires

La fête des écoles organisée par l'Amicale laïque aura lieu le vendredi 23 juin à partir de 17h30.Les parents ont été destinataires d'une information sur le déroulement de cet événement.

La mise à disposition de la scène pour les répétitions initialement prévue à partir du 6 juin est repoussée au 15 juin ce qui réduit le temps de répétition sur scène avec les élèves

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la Mairie, par l'Amicale laïque et par les parents (une participation volontaire de 5 euros demandée aux familles pour chaque enfant lors de chaque sortie.)

Les sorties scolaires ont été les suivantes :

- *Mardi 11 Avril sortie scolaire pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon*
- *Vendredi 16 Juin sortie scolaire pour les classes de Mme CAUVIN, Mme OLIVIER et Mme BALMAIN à Sarrians à la ferme du Roiselet*
- *Jeudi 1er Juin sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.*

2) Plan particulier de Mise en sûreté

Un exercice PPMS confinement en cas d'accidents majeurs ou technologiques s'est déroulé le vendredi 26 mai 2023.

Tout s'est bien passé : les enfants ont été rassemblés dans la salle de motricité pour 4 classes et les enfants de la classe 7 sont restés confinés dans leur classe. La communication entre la cellule de crise (bureau de direction) et les lieux de confinement se sont faits par échanges téléphoniques internes (chaque lieu de l'école est joignable par un code en interne : 180 bureau de direction, 188 salle de motricité, 189 classe 7)

Ci-dessous les points d'amélioration :

- Pour l'écoute du poste radio, en cas de coupure d'électricité, prévoir des piles.
- Pour la classe 7 prévoir une lampe torche comme en salle de motricité qui en est déjà équipée.
- Pour le calfeutrage des ouvrants, prévoir des rubans adhésifs.

Une fiche évaluation de cet exercice a été envoyée en Mairie et le service technique a pourvu aux besoins :

Salle de motricité : 2 rouleaux adhésifs et 8 piles LR14 et 2 piles LR20

Classe 7 : 2 rouleaux adhésifs et 6 piles LR20 et une lampe torche

Nous disposons de boites de comprimés d'iode pour les enfants et le personnel de l'école (date limite mars 2025) et aussi de pack d'eau et de boites de céréales.

Signalement de M. Suc auprès des membres du conseil d'école de la vétusté des portes de communications de la salle de motricité vers l'extérieur et en particulier leur étanchéité en cas de risques nucléaires

3) Travaux concernant l'école

Plusieurs travaux ont été effectués lors de cette période et M.Suc en remercie la Mairie :

- Réparation d'une clé pour ouvrir armoire pour la classe 1
- Intervention pour réglage du chauffage dans l'école
- Intervention pour refixer la bâche du côté de la cour des grands suite au vent violent
- Remise en état d'une balançoire dans la cour des Petits
- Intervention pour reboucher un trou avec mortier autour d'un arbre dans la cour des Petits
- Fabrication d'un meuble de rangement pour la classe 1
- Fabrication de carrés de bois pour un travail de peinture en classe avec des enfants
- Intervention pour combler espace d'un hublot cassé (salle de motricité)
- Intervention pour meuler des restes de tige métallique de l'ancien grillage dans la cour des grands
- Réparation d'un meuble à roulette pour la classe 1
- Réparation de la tringle à rideau du dortoir de la classe 2
- Intervention pour refixer une partie de la pelouse synthétique dans la cour des grands suite à vent violent
- Réparation de porte-manteaux du côté des Petits
- Réparation de la fermeture de la porte extérieure de la salle de motricité
- Intervention pour serrage des vis des chaises des enfants
- Réparation chasse d'eau des toilettes des adultes et enfants
- Intervention pour serrage des vis des chaises des enfants
- Réparation du système de fixation de la porte aimantée du couloir des Petits

Suite à l'exercice PPMS attentat / intrusion du 21 Octobre 2022 en présence du gendarme M. Fontaine (référent PPMS de sécurité) , une demande a été faite pour la pose de films occultant aux fenêtres des classes. Cela a été réalisé fin Février 2023

A partir du 26 juin et jusqu'au 12 juillet, une entreprise va procéder à des travaux sur le réseau pluvial et le réseau d'eaux usées dans l'enceinte de l'école. L'accès au parking du personnel sera interdit pendant cette période.

Une liste de travaux à effectuer pendant l'été est transmise à M. Largeron.

- Peinture : repeindre le portail de service en vert dans la cour des Petits / repeindre le toit de l'abri à l'entrée de l'école (partie rouillée)
- Entretien des bancs extérieur fixes dans la cour des Petits
- Classe 4: Modification d'un meuble de jeux et création d'un nouveau meuble par le service technique
- Classe 5 : Création de deux meubles et travaux de peinture de la table de la dînette
- Classe 7 : Changer les robinets de la salle de classe (manipulation trop difficile pour les enfants)

Signalement de M. Suc auprès des membres du conseil d'école de l'usure du revêtement des deux cours de récréation :

-fissures par endroits du revêtements synthétiques sur lesquels sont fixées les balançoires et soulèvement de béton par endroits en lien avec racines des arbres dans cour des grands
-fissures du béton dans la cour des petits en lien avec racines des arbres

4) Coopérative scolaire

La gestion des comptes de l'école est assurée par Mme Copeland. Chaque classe adhère à l'OCCE afin de pouvoir gérer l'argent de l'école en toute légalité. Un dossier de demande de subvention (200 euros) a été déposé à la mairie pour l' année 2023 et la somme a été versée sur le compte de la coopérative scolaire.

C) Projet d'école

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD (arrêt du prêt au cours du mois de juin)
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral

M.Suc demande pour l'année prochaine que la terre des bacs de jardinage des classes du bâtiment principal soit retournée et enrichie avec du terreau pour faciliter les plantations .

- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP : Des rencontres GS /CP ont eu lieu au cours de l'année scolaire à l'école Mistral et à l'école La Souleiado.

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 21 élèves qui bénéficient actuellement de ce dispositif.

D) Questions des parents

Question autour du rôle des représentants des parents d'élèves

Lors des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école du vendredi 7 octobre 2023, chaque parent a été destinataire avec le matériel de vote d'une information sur le rôle du conseil d'école et le rôle des représentants des parents d'élèves

Dans le règlement intérieur, il est rappelé dans le paragraphe « dialogue avec les familles » que les parents d'élèves peuvent solliciter un entretien avec l'enseignant de la classe de leur enfant en ce qui concerne le fonctionnement de la classe puis éventuellement avec le directeur en présence de l'enseignant. Les représentants des parents d'élèves à la demande du parent concerné peuvent être mobilisés.

Dans le programme de l'école maternelle, il est précisé que qu'un dialogue régulier et constructif s'établit entre enseignants et parents qui exige de la confiance et une information réciproques.

L'enseignant est le premier interlocuteur des parents d'élèves en ce qui concerne sa situation scolaire. Aussi, chaque question concernant le fonctionnement de la classe doit passer par l'enseignant. Et si les réponses apportées ne sont pas suffisantes, le parent entre en contact alors avec le directeur d'école.

Le directeur invite à chaque fois que les représentants des parents d'élèves au conseil d'école sont sollicités par un parent d'élève par rapport à une situation scolaire, à le renvoyer vers l'enseignant de la classe de son enfant.

Question autour de la distribution de bonbons en classe

Cette question relève du fonctionnement de la classe et le directeur invite le parent concerné à se rapprocher de l'enseignant de la classe de son enfant.

Question autour l'évolution du dossier d'un élève qui perturbe grandement une classe

Il s'agit d'informations confidentielles sur la situation d'un enfant qui n'ont pas à être diffusées en public. Lors du conseil d'école du mardi 11 octobre le directeur a rappelé les démarches engagées dans cette situation :

- entretien avec la famille de l'élève concerné
- échanges avec le service périscolaire si l'enfant le fréquente (cantine, garderie)
- orientation de la famille vers des professionnels de la petite enfance et des organismes de soins (CAMSP et CMPEA)

- Intervention du RASED (observation en classe de la psychologue scolaire)
- Signalement de la situation auprès du médecin de la PMI (Protection Maternelle Infantile)
- Entretien de la famille avec le médecin de la PMI
- Information transmise à l'IEP

Question autour de la dématérialisation des informations et documents transmis par les enseignants

Le directeur rappelle que les informations en lien avec le fonctionnement de classe ou d'école sont collées régulièrement dans un cahier de liaison et remis aux parents d'élèves sauf en cas de délai trop court. De plus ces informations sont relayées via le tableau d'affichage de l'école.

A l'école, la dématérialisation des informations et documents transmis par les enseignants peut se faire via un ENT(Environnement Numérique de Travail) permettant un accès simple et sécurisé aux contenus ce qui n'est pas le cas avec un usage régulier des adresses mail des parents.

Une demande a été adressée à M.Groby le 16 Décembre 2022 pour l'installation d'un ENT (environnement Numérique de Travail) comme l'école des Amandiers (portail ONE) pour l'école maternelle afin de communiquer avec les parents d'élèves de manière sécurisée conformément à la réglementation RGPD. De plus cet outil permettrait aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique à distance en cas de besoin.

M. le Maire précise que cela engendre un investissement et un coût supplémentaire.

Question autour du traitement et de la conservation des données personnelles

L'inscription des enfants à l'école à travers les fiches de renseignements renseignées par les parents se fait par la Mairie (service Point Information jeunesse) sur le logiciel national ONDE (application sur le portail de l'académie Aix-Marseille), logiciel sécurisé (usage d' une clé OTP, One Time Password, outil d'authentification forte) qui constitue une aide à la gestion des élèves (inscription, répartition des élèves dans les classes, radiation des élèves, certificat de scolarité, de radiation). Ce logiciel permet un partage de certaines données entre la Mairie et l'Éducation Nationale et surtout ce logiciel permet par l'attribution d'un identifiant national un suivi du parcours et de la scolarité des élèves.

Les documents liés au fonctionnement de l'école font l'objet d'une durée de conservation qui varie selon la nature de ces derniers.

Les fiches de renseignements et fiche urgence complétées en début d'année par les parents sont détruites en fin d'année.

Les registres d'appel de chaque classe sont conservés pendant 10 ans

Le registre matricule (registre des élèves inscrits à l'école) est conservé pendant 50 ans

Question sur les horaires d'été du centre de loisirs

M. le Maire informe le conseil d'école que suite à une restriction budgétaire, la Mairie doit faire des économies et n'a pas les moyens pour embaucher plus d'animateurs. Pour être en règle avec la législation du travail, les amplitudes horaires des animateurs doivent être respectées d'où cette décision de fermer plus tôt le vendredi. Le Maire précise qu'il comprend le désagrément que cela peut causer mais qu' il ne s'agit que de 5 vendredis dans l'année.

Question sur les restrictions budgétaires en lien avec l'augmentation des prix cantine, périscolaire et centre de loisirs, le non remplacement des ATSEMs

M. Le Maire explique que concernant les augmentations des prix, les prestations étaient bien placées mais les tarifs n'avaient pas évolué depuis longtemps d'où cette augmentation. Pour le remplacement des ATSEMs, il n'est pas prévu de remplacement car il n'y a pas de budget pour embaucher le personnel.

Question sur le bruit à la cantine et surveillance des enfants sur temps méridien

M. Le Maire indique qu'il n'y a pas de budget prévu pour l'instant concernant les travaux d'isolation acoustique du réfectoire.

Le directeur d'école explique que pendant le temps méridien, ce sont 2 cantinières aidées par les ATSEM qui encadrent les enfants. Un roulement est effectué par les ATSEM entre service de cantine et surveillance des élèves. Mme Célaire, DDEN, intervient en précisant que cette question relève de la Mairie et qu'elle doit donc être posée à la Mairie.

Question sur la sécurité de spectacle de fin d'année

M. le Maire confirme qu'un dispositif de sécurité est prévu pour toute la durée du spectacle de fin d'année

Question autour des inscriptions cantine sur le portail Famille du site de la Mairie : signalement de « bugs » régulier par plusieurs parents d'élèves

M. le Maire va faire remonter cette information pour pallier ce problème

Question concernant le parking de l'école : combler les trous du parking qui par temps de pluie se remplissent d'eau rendant le parking peu praticable.

M. Largeron explique que la demande est réalisable et qu'elle est prise en compte.

Question sur l'usage de la télévision pendant la pause méridienne

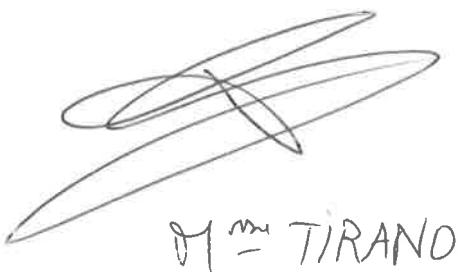
Le temps de cantine est un temps géré par les services de la Mairie (2 cantinières et ATSEM disponibles). Au vu du nombre élevé d'enfants qui mangent à la cantine et de permettre aux ATSEM de pouvoir prendre leurs pauses, les enfants sont mis devant un dessin animé (environ 20 minutes)

Question sur la réalisation d'un préau dans l'école (demande formulée lors du dernier conseil d'école)

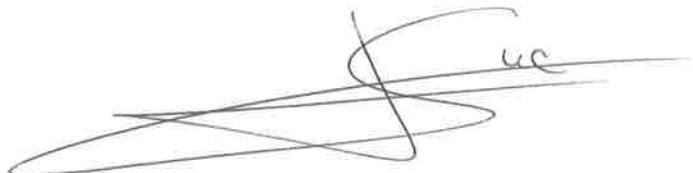
Cette demande est prise en compte par la Mairie et nécessite l'établissement de devis.

Représentant des Parents d'élèves au conseil d'école

Le Directeur M. Jean François SUC



Mme TIRANO



Le Directeur M. Jean François SUC